



Fiche de synthèse - SIEL - AIRM

Sous titre du projet :

SIEL : Synergies Industrielles de l'Est Lyonnais

Localisation :

Meyzieu, Jonage, Pusignan

Coordonnateur :



Partenaires :



Planning prévisionnel du projet : 2013-2016

Date de démarrage : Novembre 2013

Contacts :

Clémence ROLDAN
Chargée de projet SIEL
croltan.airm_siel@orange.fr
04 37 44 12 40

Contexte

L'AIRM (Association des Industriels de la Région de Meyzieu) est une association historique (création en 1965) d'environ 200 industriels et entreprises (8000 emplois) basées sur les communes de Meyzieu, Jonage et Pusignan. L'AIRM a commencé à fournir des services mutualisés à ses adhérents dès l'origine (restaurant inter-entreprises, gardiennage) avec un objectif social et économique.

En 2010, l'AIRM s'est engagée en faveur du Développement Durable en proposant un PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises) à ses adhérents. Ce PDIE fut suivi en 2012 du lancement d'une nouvelle offre mutualisée d'entretien des espaces verts n'utilisant pas de produits phytosanitaires chimiques. Cette prestation peut être réalisée à la demande par des travailleurs handicapés. La création d'un Comité de Pilotage Ecologie Industrielle (COPIEI) en mars 2012 fut l'occasion d'un renforcement de cet engagement avec le recrutement d'un « Directeur Développement Durable » en CDI début 2013 et la sortie de 2 nouveaux services mutualisés : la collecte des déchets industriels et les audits et rachats CEE (Certificat d'Economies d'Énergie).

Présentation du territoire

Le territoire où est basée l'AIRM est la commune de Meyzieu (2300 hectares et 30 000 habitants), Pusignan (3600 habitants) et Jonage (5800 habitants) dans l'Est de Lyon. Les communes de Meyzieu et Jonage sont incluses dans le Grand Lyon alors que celle de Pusignan fait partie de CCEL (Communauté de Communes de l'Est Lyonnais).

Pourquoi ce projet ?

Le Projet SIEL (Synergies Industrielles de l'Est Lyonnais) est une suite logique aux travaux d'animations (déjeuners thématiques, clubs) et de mutualisations de services qu'a déjà réalisé l'AIRM pour ses adhérents. En effet, ce projet permettra d'avoir une vision qualitative et quantitative des synergies pertinentes sur son territoire (dans le domaine de l'énergie, des matières premières secondaires, de l'emploi, des réseaux, du transport) et permettra de dégager des scénarios de réalisation possibles à court, moyen et long terme. Ce projet, cohérent avec la stratégie « Développement Durable » de l'AIRM, impactera les entreprises déjà installées mais aussi celles qui arrivent sur la ZA des Gaulnes et Pusignan.

Comment s'organise la gouvernance ?

La gouvernance du projet SIEL (Synergies Industrielles de l'Est Lyonnais) est organisée à 2 niveaux. Tout d'abord le comité de pilotage du projet (COOPSIEL) est un comité consultatif constitué de 8 parties prenantes du projet ayant une bonne connaissance du développement durable, et du territoire de l'AIRM. Ce comité se réunit tous les deux mois pour passer en revue l'avancement du projet SIEL et pour proposer des pistes d'actions pertinentes.

Le comité institutionnel est un comité comprenant 3 acteurs se réunissant semestriellement pour aider le COOPSIEL à définir sa stratégie et suivre les actions réalisées dans le cadre de l'appel à projet. Grâce à leurs connaissances des problématiques environnementales et des objectifs nationaux et internationaux liés à celles-ci, ce comité peut également faire part d'autres projets en cours au niveau régional ou national dont l'AIRM pourrait s'inspirer.

Déroulement prévu

A partir de novembre 2013 : Recrutement d'un animateur EI et début de l'animation (sensibilisation) des adhérents et de l'analyse des synergies possibles.

2014 : Prise de fonction du consortium de bureau d'étude. Animation généralisée au niveau des adhérents. Elaboration de scénarios de synergies possibles et priorisation de ceux-ci. Etude de flux. Création de groupes de travail autour de chaque scénario retenu.

2015 : Mise en œuvre opérationnelle d'au moins 3 scénarios de synergies retenus.

Résultats attendus

Objectifs du projet SIEL pour l'AIRM :

1. **Connaissance et appropriation** du concept d'écologie industrielle et territoriale par **l'ensemble des adhérents** de l'AIRM
2. Vision la plus exhaustive possible des **principales synergies possibles** sur le territoire
3. Connaissance des **impacts sociaux, économiques et environnementaux** pour chacun des scénarios de mise en œuvre proposés
4. La **mise en œuvre** d'au moins **3 nouveaux scénarios** d'ici la fin des deux premières années du projet